

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 26 Janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six du mois de janvier à 19h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques POUCHIN

Etaient présents : Mesdames Patricia BRAY, Laurence HUZE, Isabelle BAILLY-PURNU, Messieurs Jacques POUCHIN, Raphaël NORBLIN, Luc HEBERT, Michel RIO, Franck LAMBLARDY, Michel PHILIPPE, Michel DUPAS

Absents: Mmes Anne-Maïté TURMEL, MM. Christophe MARON, Thomas DEHAUMONT, Aurélien LEBARON, Frédéric DESDION

Pouvoirs: Mme. TURMEL a donné pouvoir à Mme BRAY, M. Thomas DEHAUMONT a donné pouvoir à Mme BAILLY-PURNU, M. DESDION a donné pouvoir à M. NORBLIN, M. LEBARON a donné pouvoir à M. HEBERT

Madame Patricia BRAY a été nommée secrétaire.

nombre de membres en exercice : 15

nombre de membres présents : 10

nombre de membres votants: 14

date de la convocation : 20/01/2017

Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 20 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité

Urbanisme – Environnement

a) DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

La Mairie n'a pas reçu de DIA depuis le Conseil municipal du 20 décembre 2016.

b) Opposition au transfert de la compétence PLU à Seine Normandie Agglomération (SNA)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014, pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové (ALUR),

Vu l'avis défavorable à la constitution d'un PLUi de la commission intercommunale des maires du 9 juin 2016,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1 : de s'opposer au transfert de compétence PLU au profit de Seine Normandie Agglomération (SNA).

Article 2 : de demander au Conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

Article 3 : en vertu de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de ROUEN dans le délai de 2 mois à compter de la date de son affichage.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

c) Avancement PLU communal

La commission Urbanisme-environnement étudie actuellement les zonages du futur PLU dans leur globalité dans un premier temps : zone N, AU, U.

Une première réunion publique serait envisagée fin février-début mars pour présenter le PADD et le début du zonage du futur PLU.

Pour information : les dossiers d'urbanisme instruits et finalisés devront être envoyés désormais à la DDTM des Andelys pour contrôle de légalité.

d) Ligne LNPN

Une réunion à la préfecture se tiendra le 13 février avec les élus locaux.

e) Compteurs Linky

La mairie analyse les différentes informations et avis sur ces compteurs. Quelques municipalités françaises se sont opposées à la pose de ces compteurs.

Beaucoup d'interrogations subsistent sur les risques réels ou non sur les individus (exposition aux ondes, dysfonctionnement électrique, menace sur l'environnement...). Quelques associations se créent pour s'opposer à leur installation. La commission urbanisme-environnement continue de recueillir les informations à ce sujet.

Travaux-Voirie-Chemins

- Portail logement 16, rue de la Poste : le changement du portail actuel situé au n°16 rue de la Poste sera prochainement effectué.

Les devis sont examinés en détail pour ajuster le prix.

- Travaux 2017 : la commission Travaux se réunira le jeudi 9 février pour préparer les travaux à envisager en 2017. La commission analysera notamment les travaux de voirie rue de la plaine, la sécurisation rue des croisy, le stationnement rue de l'ancienne forge.

L'échelle linimétrique va être installée au pont bleu (en direction de Chambray) ces jours prochains.

- Encombrants (ramassage) : pour rappel, l'opération ramassage des encombrants sera renouvelé en 2017. Elle aura lieu les 24 et 25 février prochain.

- Pêche (parcours) :

Vu le courrier de A.A.P.M.A (Association des Pêcheurs de Chambray) du 8 novembre 2017, présentant le balisage de ses parcours de pêche, et la nécessité d'implanter des panneaux d'information,

- Pour le panneau grand format d'information :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord par 13 voix « pour » et 1 abstention (*F. Desdion*) à cette implantation.

- Pour les petits panneaux « balisages » (format A4) indiquant les sens de pêche, plantés aux extrémités du parcours:

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 8 voix « pour », 3 voix « contre » (*P. Bray, A-M. Turmel, L. Huzé*), 3 abstentions (*F.Desdion, R.Norblin, T.Dehaumont*) de donner son accord pour leur implantation

Affaires scolaires

- Garderie périscolaire : face à la baisse de fréquentation de la garderie et au déficit financier engendré, la commission des affaires scolaires s'est réunie pour étudier les différents paramètres tant au niveau financier (tarifs), qu'humain (personnel, mode de fonctionnement) et matériel pour résorber ce déficit.

- Impayés restaurant scolaire: la mairie et la trésorerie constatent que plusieurs factures de cantine demeurent impayées. Quelques familles sont en difficulté malgré les possibilités d'échelonnement de paiement proposées par la mairie.

Finances

- Bilan fin décembre : les écritures comptables de l'exercice 2016 sont closes. Les finances communales restent maîtrisées. La commission finances se réunira le vendredi 3 mars, jeudi 16 mars pour préparer le budget primitif 2017. La commission travaux se réunira quant à elle le jeudi 9 février pour analyser les travaux à effectuer en 2017.

La date du vote du budget aura lieu le vendredi 31 mars 2017 à 20h00.

- Audit énergétique (règlement de la facture)

Considérant qu'il convient de payer la facture « Seine énergie » d'un montant de 3825 € TTC correspondant à l'audit énergétique réalisé à l'école et à la salle communale,

Considérant qu'il n'y a pas assez de crédits au chapitre 20 en investissement, avant le vote du Budget primitif 2017, pour régler cette facture,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à régler cette facture en investissement au chapitre 20, avant le vote du Budget primitif 2017 (la dépense concernant cet audit énergétique ayant été prévu au Budget Primitif de l'année 2016). Cette dépense sera reprise dans le Budget Primitif 2017.

- Portail 16 rue de la poste : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager les travaux de pose du portail au 16, rue de la poste. Cette dépense sera reprise dans le Budget Primitif 2017. Un premier devis a été reçu pour 2600€ avec 250€ de travaux de maçonnerie ; il sera suivi d'un 2^{ème} devis avant commande.

- Contrat maintenance informatique

Afin de continuer d'assurer la maintenance du parc informatique de la mairie et de l'école de Fontaine sous Jouy.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler le contrat annuel avec NG Informatique, domicilié à Chambray 13, rue des aires pour 12 heures annuelles pour un montant de 690 € pour l'année 2017.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer le contrat de maintenance s'y rapportant.

- Contrôle sanitaire annuel des bâtiments communaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir la proposition de Hygiene Gardin, domicilié à Boisset-les-Prévenches 3, impasse des Gravières pour effectuer un contrôle sanitaire annuel dans l'école et la mairie à raison de 2 passages par an avec l'entretien du dispositif « destructeur insectes » pour un montant de 285 € HT soit 342€ TTC.

Comptes rendus des syndicats et de la CAPE

SITS : les cars sont désormais équipés d'un système de géolocalisation qui permettra à la Société Grisel de contrôler leurs chauffeurs en cas de réclamation des parents.

Informations diverses

- Intégration Evreux Porte de Normandie : Monsieur le Préfet a pris note de notre demande de sortie de S.N.A. et, par voie de conséquence, de notre demande d'intégration au sein de E.P.N. Le Préfet a précisé la procédure à appliquer.

- Présentation de la sous-Préfecture des Andelys : une réunion de présentation de la Sous-Préfecture des Andelys aura lieu le vendredi 20 janvier à 17h00 dans les locaux de SNA (Seine Normandie Agglomération).

- Risques produits phytopharmaceutiques : un arrêté préfectoral du 9 décembre 2016 fixe les mesures destinées à préserver les lieux accueillant des personnes vulnérables du risque d'exposition aux produits phytopharmaceutiques (arrêté n° DDTM-SEATR-16-58)

- Association les P'tites canailles : plusieurs manifestations en 2017 seront organisées par cette association (bourse aux vêtements, chasse aux œufs, emballage cadeau...)

Une demande écrite de l'association adressée à la mairie a été faite le 19 janvier dernier. Une réponse leur sera faite ces jours prochains.

- Survol de la commune : Air hélicoptère nous informe qu'un hélicoptère chargé d'effectuer une vérification des lignes électriques fera un survol de Fontaine s/Jouy dans le courant de la dernière semaine de janvier.












- Des cours de secourisme seront dispensés par les pompiers les 10,13 et 20 février dans la salle communale. Modalités d'inscriptions en mairie.

- Défibrillateur : Cet appareil installé à l'extérieur de la salle communale est momentanément hors de service suite à un acte de vandalisme. Une plainte a été déposée en gendarmerie et les démarches relatives à son remplacement sont en cours.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Prochaine réunion du Conseil municipal : Jeudi 23 Février 2017 à 19h30

J.POUCHIN 	R.NORBLIN 	L.HEBERT 	M.RIO 	F.DESDION Pouvoir à R.Norblin 
C.MARON	T.DEHAUMONT Pouvoir à I Bailly Purnu	P.BRAY 	A.M.TURMEL Pouvoir à P.Bray 	M.DUPAS 
L.HUZE 	I.BAILLY- PURNU	A.LEBARON Pouvoir à L.Hébert 	M.PHILIPPE 	F.LAMBLARDY 